

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 64 (1935)
Heft: 8

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr.; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : Rapport général sur la question mise à l'étude par la Société fribourgeoise d'éducation.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. A propos de la votation du 2 juin.

Le 2 juin prochain, le peuple suisse aura à se prononcer sur un programme politique et social qui ne saurait laisser indifférent aucun de ceux qui ont la responsabilité de l'avenir du pays et des intérêts de notre peuple.

Les principes fondamentaux de notre ordre public et de notre ordre social sont menacés par cette initiative qui, si elle était acceptée et devait être réalisée, aboutirait à une faillite morale et matérielle sans précédent.

Notre corps enseignant, constitué gardien des idées justes, a le devoir de travailler à redresser les opinions erronées et d'user de son influence, chaque fois que l'occasion lui en est offerte, pour éclairer notre peuple sur la gravité des questions posées.

C'est notre souveraineté cantonale qui est en jeu, une souveraineté qui nous permet de donner à notre enseignement, à ses divers degrés,

un caractère nettement chrétien et de l'adapter aux besoins de chez nous.

Le redressement national, soit l'aménagement d'un ordre social réalisant plus de justice, serait rendu impossible ; notre peuple abandonnerait au parlement la direction de ses destinées.

Nous nous trouverions ainsi soumis à une forme de dictature impersonnelle qui est la plus dangereuse qui se puisse concevoir ; nous n'aurions plus aucun moyen de nous opposer à la désorganisation de nos institutions politiques et sociales ; nous serions livrés aux caprices de majorités occasionnelles et irresponsables.

Nous ne voulons pas même parler des conséquences économiques qu'aurait l'inflation ou la dévaluation pour ceux qui ont un traitement fixe, qui ne peut être réadapté que lentement et après coup ; nous ne disons rien non plus du sort qui serait fait aux fondations, hospices, caisses de retraite, fonds d'écoles et fonds des pauvres dont les avoirs perdraient une bonne partie de leur valeur, rendant ainsi inutiles les efforts et les sacrifices de plusieurs générations ; il n'est pas nécessaire de faire appel à l'intérêt personnel ou collectif, lorsque des raisons suffisamment nombreuses d'ordre général nous tracent clairement notre devoir civique.

Nous comptons sur notre corps enseignant aussi dans cette occasion.

2. Examens pour l'obtention du brevet en 1935.

Les examens d'obtention du brevet auront lieu cette année dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : pour les candidats et candidates des deux langues, 2^{me} série d'épreuves, à l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Gambach, Fribourg : lundi, mardi et mercredi 1^{er}, 2 et 3 juillet ;

Epreuves orales : pour tous, à l'Ecole secondaire de Gambach, mardi 16 et mercredi 17 juillet ;

Epreuves spéciales : branches ménagères pour les aspirantes, à Gambach, jeudi 18 juillet, et branches spéciales pour les aspirants, le même jour, à l'Ecole normale d'Hauterive ;

Examens des candidates au *diplôme de maîtresse d'ouvrages manuels*, le mercredi 17 juillet, à l'Ecole secondaire de Gambach.

Les demandes d'inscription, avec tous les renseignements utiles, tels qu'ils sont prévus au règlement, ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être déposés au bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le samedi 22 juin, au plus tard.

Les précisions suivantes sont appliquées au programme de cette année :

1. *Religion*. — Pour l'épreuve écrite, la note de classe sera seule prise en considération ; pour l'oral, l'examen portera sur la partie C.

La morale chrétienne et, comme histoire, sur le Nouveau Testament jusqu'à l'Ascension incl.

2. *Groupe pédagogie*. — Pour la psychologie, la note de classe sans autre examen, et pour la pédagogie théorique, limitation du programme aux parties : B. Education et C. Enseignement.

3. *Langue maternelle*. — a) L'explication de textes sera basée sur Corneille, Polyeucte, édition Crouzet ; b) En histoire de la littérature : La Renaissance française : Ronsard et la Pléiade ; Montaigne, saint François de Sales. — Boileau, Molière, Fénelon. — Les caractères de la littérature au XVIII^{me} siècle ; l'Encyclopédie, Montesquieu, Voltaire, Buffon, J.-J. Rousseau. (Des indications à part seront données pour la section allemande.)

4. *Allemand* (section française). — Examen oral et écrit, selon Briod et Stalder I et II, et lectures allemandes Briod et Stalder, I^{re} partie.

Français (section allemande). — Grammaire Augé, cours supérieur, et Des Granges et Charrier, la littérature (lecture et récitation) au brevet élémentaire et au concours d'admission dans les écoles normales.

5. *Mathématiques*. — Les opérations longues et compliquées sont exclues en calcul oral. — Les données des travaux écrits sont claires et précises.

6. *Histoire*. — Faits indiqués à l'alinéa du programme relatif à l'histoire universelle : Période contemporaine, avec partie correspondante de l'histoire suisse.

7. *Sciences physiques et naturelles*. — *Zoologie* : Les principales fonctions vitales. — Appareil digestif ; phénomènes de la digestion ; absorption. — Appareil circulatoire ; mécanisme de la circulation ; sang. — Appareil respiratoire et son fonctionnement. Production de la chaleur animale. — Assimilation et sécrétion. Programme de l'alinéa : Zoologie descriptive.

Botanique : Fleur : les parties de la fleur et leurs fonctions ; fruit, graine, germination. — Usage des plantes : les principales plantes alimentaires, oléagineuses, textiles, fourragères, médicinales.

Physique : Hydrostatique : principe de Pascal, presse hydraulique. Equilibre des liquides, vases communicants, niveau d'eau. Principe d'Archimède ; poids spécifiques. Aréomètre, alcoomètre, pèse-lait. — Gaz : transmission des pressions, etc. (tout cet alinéa). — Courants d'induction : téléphone ; machines d'induction : lumière électrique ; transport de force motrice. — Ondes électromagnétiques : télégraphie et téléphonie sans fil.

Chimie: Air atmosphérique : oxygène, azote. Combustion. — Quelques notions sur les métaux usuels : fer, zinc, cuivre, mercure, plomb, étain, argent, or, platine, aluminium, nickel.

8. *Musique et chant*. — Pour les exercices de solfège, adopter comme terme de difficulté la graduation des exercices contenus dans le *Kikeriki* de M. Bovet.

9. *Gymnastique et branches ménagères*. — Prévoir comme notes de classe et notes d'examen une seule note combinée pour la théorie et la pratique en gymnastique, de même pour dessin de patrons avec coupe et confection, ainsi que pour économie domestique et hygiène (aspirantes).

Observation. — La Direction de l'Instruction publique se réserve de ne pas tenir compte des notes de classe des établissements, dont les notes moyennes présenteraient un écart trop considérable d'avec celles des examens du brevet.

3. La Mutualité scolaire fribourgeoise en 1934.

(Extrait du rapport de la commission cantonale.)

Effectifs. — Les chiffres suivants montrent le développement de l'assurance infantile :

En 1930, première année sous le régime de l'obligation, nous avons 7,892 enfants assurés ; en 1931, nous en avons 11,123 ; en 1932, 13,302 ; en 1933, 15,921, et en 1934, nous arrivons à un effectif de 18,322.

Résultats financiers. — La fortune nette de la caisse cantonale, à la fin de l'exercice 1934, est de 230,887 fr. 20. Elle s'est augmentée en 1934 de 336 fr. 20 seulement, en raison des dépenses plus considérables en faveur de la distribution du lait aux mutualistes indigents et de la lutte contre la tuberculose (préventorium et sanatorium). Nous avons dépensé dans ce double but 3,096 fr. 95. D'autre part, la part cantonale remboursée aux communes pour les cotisations des enfants indigents augmente d'année en année, la Confédération payant toujours moins.

Les caisses régionales ont perçu au total 154,167 fr. 35 comme cotisations, 63,736 fr. 30 comme subsides fédéraux, 18,663 fr. 95 comme subsides cantonaux et 9,377 fr. 85 en subsides communaux (perception totale : 245,945 fr. 45). Elles ont dépensé : pour les soins médicaux, 129,310 fr. 30 (en 1933 : 134,296 fr. 60) ; pour la pharmacie, 44,657 fr. 20 (en 1933 : 39,929 fr. 05) ; pour frais de cure et prophylaxie, 23,475 fr. 39 (en 1933 : 16,736 fr. 09), soit au total, pour la santé des enfants assurés, 197,442 fr. 89 (en 1933 : 190,961 fr. 74). La diminution des dépenses pour soins médicaux, malgré l'augmentation sensible du nombre de mutualistes, est due aux effets de la nouvelle convention passée avec les médecins et à

la mise à la charge des parents d'une part des frais, de 10 à 25 % au maximum, dans un grand nombre de caisses régionales. Au bilan de ces caisses, nous trouvons, comme valeur totale des titres et de l'épargne, 163,606 fr. 52, alors qu'à fin 1933, nous avons 116,054 fr. 49. L'augmentation nette est ainsi de 47,552 fr. 03.

Le total du passif, notes impayées et divers, est resté à peu près le même qu'en 1933, soit en chiffres ronds, 26,000 fr. au lieu de 25,000 fr.

Marche de l'institution. — Dans l'ensemble, les relations avec les médecins ont été rendues meilleures grâce à la nouvelle convention. Quelques commencements de conflits, signalés au Bureau cantonal, ont été rapidement réglés à l'amiable. La commission permanente des intérêts professionnels des médecins (C. P. I. P.) et son président en particulier ont joué sous ce rapport un rôle objectif et toujours efficace.

Il nous est agréable de signaler que, de plus en plus, les comités régionaux et les caissiers qui en sont la cheville ouvrière prennent leurs responsabilités et remplissent avec zèle et savoir-faire leur utile mission.

Le Bureau cantonal a poursuivi l'étude d'une réassurance-accidents. Avant de conclure, la Commission cantonale voudrait inviter les caisses régionales et les médecins à exercer, durant un exercice annuel complet, un contrôle minutieux des cas d'accidents qui se produisent et du coût qu'ils occasionnent.

Plusieurs caisses signalent avec enthousiasme le bienfait de la distribution du lait aux enfants pauvres. Dans les communes rurales où la manutention est simplifiée, le lait, même pasteurisé, revient à un prix sensiblement inférieur à celui des villes.

En plusieurs endroits, les rapports mentionnent que la santé générale des enfants s'est considérablement améliorée depuis l'introduction à titre obligatoire de l'assurance infantile. Ils ajoutent que l'esprit de prévoyance et de solidarité se développe de façon réjouissante et qu'une saine collaboration s'établit graduellement.

Deux nouvelles sections ont été créées pour tenir compte de circonstances locales, à Cerniat et à Pont-la-Ville : les débuts en sont très satisfaisants.

Les caisses déficitaires durant les premières années ont sérieusement amélioré leur situation financière.

Des différences notables sont enregistrées en ce qui concerne le coût moyen du médecin par cas traité : dans un cercle étendu de la campagne, ce coût moyen oscille entre 16 fr. 75 et 8 fr. 05.

Le paiement des cotisations des enfants indigents présente des difficultés dans certaines communes où l'on s'obstine à croire que c'est là une charge supplémentaire, alors que les $\frac{2}{3}$ de cette dépense sont remboursés ultérieurement par la caisse cantonale et fédérale

et que l'assistance y trouve un notable allégement. C'est aux conseils communaux qu'il incombe, sous réserve de recours au Bureau cantonal de la Mutualité, de déterminer quelles sont les familles qui, en raison de leur situation matérielle et sociale, sont exonérées du paiement des cotisations.

Le cas de parents récalcitrants a presque complètement disparu. La collaboration des familles est devenue si effective en maints endroits que les parents prennent spontanément à leur charge une partie des frais médicaux et pharmaceutiques.

La Mutualité paraît avoir conquis définitivement son droit de cité dans notre canton pour le plus grand bien des familles et du pays tout entier.

4. Conférence des écoles secondaires.

Nous rappelons la conférence fixée au 20 mai, à 9 h., à Fribourg, à l'Hôtel Suisse, entrée par la ruelle du Lycée. Le travail sur « la place occupée par l'intérêt et la spontanéité dans la formation éducative » sera présenté par M^{lle} Laure Dupraz, directrice de l'école secondaire des jeunes filles de la ville de Fribourg.

Aucune convocation personnelle n'est envoyée.

F. BARBEY.

PARTIE NON OFFICIELLE

RAPPORT GÉNÉRAL

**sur la question mise
à l'étude par la Société fribourgeoise d'éducation**

Enquête sur la pratique de quelques vertus morales à l'école

PLAN DE TRAVAIL

Introduction.

La Société fribourgeoise d'éducation a mis, cette année, à l'étude une enquête sur la pratique de quelques vertus morales à l'école.

Ce sujet est actuellement d'une importance capitale. L'heure présente et future exige des hommes clairvoyants et doués d'une indomptable énergie. C'est pour cela que l'école doit former non des abstractions, mais des personnalités. Son rôle est avant tout de façonner des hommes et des femmes capables de comprendre le sens de la vie et d'y conformer leur conduite selon les circonstances